



CONSEIL BOURGEOISIAL 2021-2024

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier Laurence Fournier Dominique Ferchaud Alexandre
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date Salle communale / mardi 14.06.2022 à 19h30.

Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeoisial. Il excuse l'absence de Mme Laurence Fournier, conseillère bourgeoisiale et salue la présence de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 20 mai 2022 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 10 juin 2022 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 24.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14.12.2021
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2021
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2021
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne Mme Madeleine Bornet en qualité de scrutatrice.

2. Approbation du procès-verbal du 14.12.2021

Le président informe que le protocole de la dernière séance a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 24 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.



3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2021

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable par rapport aux exercices précédents.

L'excédent de revenus de l'exercice au niveau du fonctionnement se chiffrent à Fr. 2'940.-, qui reporté au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 181'271.15.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

4. Rapport de l'organe de contrôle

Le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2021 établi par l'organe de contrôle le 24 mai 2022 et présenté au Conseil bourgeoisial le même jour.

5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2021

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 24 mai 2022 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2021 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. Divers

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.

BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

Patrick Lathion

Président

Michel Fragnière

Secrétaire